



## Fonction Publique

# Réunion de suivi de la situation sanitaire dans la fonction publique avec Amélie de Montchalin

15 septembre 2020

Amélie de Montchalin a réuni les organisations syndicales ce 15 septembre afin de faire point de suivi de l'application de la circulaire du Premier Ministre du 1er septembre relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'État de l'évolution de l'épidémie de covid-19 et des difficultés qui peuvent être signalées.

**Solidaires** est revenu sur les difficultés encore trop présentes en ce qui concerne les matériels de protection : manque de masques ou masques défectueux, difficultés pour obtenir du gel hydro alcoolique, difficultés dans le cadre du nettoyage et désinfection des locaux... Si la situation est hétérogène, elle concerne encore de nombreux agent-es. Malgré ce qui est indiqué régulièrement par la ministre concernant les circuits d'approvisionnements de masques notamment, ce problème persiste dans l'Éducation nationale, sur certains sites de la DGFiP, de la DGDDI... et parfois dans des établissements hospitaliers !

Plus de 6 mois après le début de la pandémie, il n'est pas possible de se satisfaire de cette situation qui engendre des risques pour les agent-es. L'État se doit d'être exemplaire. Et cela ne doit pas être de simples déclarations d'intentions.

Concernant le placement des agent-es en ASA pour garde d'enfants lorsque les classes sont fermées, **Solidaires** a indiqué que le retour de cette mesure était un premier pas mais qu'il s'agissait désormais que ces ASA soient de droit pour toutes les agent-es en faisant la demande. Une nouvelle fois, **Solidaires** a réaffirmé que télétravail et garde d'enfants n'étaient pas compatibles, que le retour sur les derniers mois montre à quel point cela engendre des conséquences pour les parents, notamment pour les femmes qui prennent majoritairement en charge les enfants.

L'égalité femmes hommes passent aussi par des mesures qui agissent sur le quotidien des agent-es.

**Solidaires** est également revenu sur la nécessité d'avancer rapidement sur la reconnaissance en maladie professionnelle en lien avec la Covid 19 bien plus largement que ce qui figure dans le décret paru ce 15 septembre, décret bien trop restrictif.

**Solidaires** a par ailleurs rappelé le rôle primordial des CHSCT dans la période et leur importance plus généralement. Après avoir rappelé son opposition à l'ensemble de ce qui figure dans la loi de transformation de la fonction publique, **Solidaires** a indiqué qu'il était indispensable de rouvrir les discussions sur l'avenir des CHSCT.

Concernant le télétravail, un groupe de travail va prochainement être réuni. Un certain nombre de points devront y être évoqués. On sait que les situations sont hétérogènes et que les agent-es subissent des traitements très différenciés. Il est indispensable que d'ores et déjà des crédits soient débloqués afin que les agent-es puissent enfin bénéficier de matériel pour assurer leurs missions en télétravail.

Concernant les personnes vulnérables, et les proches de personnes vulnérables, **Solidaires** a déploré la liste qui s'applique désormais depuis le décret du 29 août et qui est particulièrement restreinte par rapport à celle qui existait précédemment et a demandé à ce qu'un maximum de protection soient prises pour l'ensemble des agent-es.

**Solidaires** a demandé que les agent-es contractuel-les soient traité-es de manière identique aux fonctionnaires et que les différentes situations n'aient aucune conséquence sur leurs traitements mensuels.

**Solidaires** a réaffirmé son exigence d'abrogation du jour de carence de manière générale tant pour les salarié-es du secteur privé que les agent-es publics. Cette mesure injuste en toutes circonstances est encore plus problématique dans la période actuelle. L'urgence est à freiner l'épidémie.

Pour la Ministre, la responsabilité de l'État est forte puisqu'il se doit de protéger les agent-es. La circulaire règle selon elle un certain nombre de questions et est par ailleurs enrichi par une foire aux questions rédigées par la DGAFP.

La ministre a déploré l'absence de système de remontées d'informations et indiqué n'avoir que des chiffres très partiels sur la situation. Elle a par ailleurs indiqué qu'un travail de communication était indispensable pour éviter l'incertitude mais que cela relevait probablement plus du parcours médecin/CPAM que réellement de la DGAFP.

Elle a par ailleurs rappelé sa volonté, conformément à ce qui a été demandé, d'être particulièrement claire. Selon la ministre, la note publiée pour la DGCL le 15 septembre ainsi que celle du Premier Ministre du 15 septembre partent de ce principe.

Concernant les situations où persistent des problèmes, Amélie de Montchalin a demandé à ce que lui soient remontés tous les exemples précis (établissement, collectivité...)

Concernant les masques, les employeurs ont l'obligation de protéger les agent-es. Il est recommandé d'en distribuer 4 par agent-e (norme AFNOR ce qui atteste de leur qualité) et pour les personnes vulnérables, il est préférable que ce soit des masques chirurgicaux.

Concernant les masques à lecture labiale, Amélie de Montchalin a indiqué partager l'objectif et l'engagement pris mais il y a une incapacité des fournisseurs à répondre à la demande.

Concernant le jour de carence, selon la ministre, "la porte est mobile". Pendant l'état d'urgence sanitaire, le jour de carence était suspendu. Depuis 10 juillet, c'est le retour au droit commun. Il faudra voir selon l'évolution de la situation. Mais à ce stade, le jour de carence est appliqué.

Toutes les personnes qui sont cas contact doivent être placées en télétravail sinon en ASA qui perdurent tant que l'on attend le résultat du test. Dans ce cadre uniquement le jour de carence ne s'applique pas. Et on est toujours en ASA tant qu'on attend le résultat du test et le jour de carence ne s'applique pas. Selon la ministre, le sujet du jour de carence est un sujet car il existe des différences entre couvertures complémentaires.

La question de la reconnaissance en maladie professionnelle va faire l'objet d'un calendrier de travail resserré. Le dispositif sera présenté dans les 15 jours. Une réunion inter-ministérielle, puis un GT début octobre puis une note ministérielle aux acteurs sont prévus.

Pour tous les cas qui ne tomberont pas automatiquement dans ce que le décret propose, les commissions de réforme seront dotées de lignes directrice.

Sur les difficultés qui ont pu être évoquées concernant l'exercice du droit syndical, la ministre a là aussi demandé à ce qui lui soient transmises les situations particulières.

Amélie de Montchalin a par ailleurs indiqué qu'il était possible que des points d'étape soient faits en sa présence notamment en ce qui concerne les collectivités.

Un nouveau point d'étape est prévu sous quinzaine.

**Solidaires fonction publique**

31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20  
<http://www.Solidaires.org/> – [contactfp@Solidaires.org](mailto:contactfp@Solidaires.org)